# SITUATION DES DROITS DE LA PERSONNE EN TÜRKIYE
## Note d'information du RDC (septembre 2026)

### Introduction
La présente note fait état de la situation des groupes LGBTIQ+, féministes et de défense des droits de la personne en Türkiye, à la suite de l'opération policière amorcée le 12 septembre 2026. Elle expose également les priorités définies par les organismes locaux et régionaux ainsi que les domaines dans lesquels le Réseau Dignité Canada (RDC) interpellera le gouvernement du Canada.

Elle s'appuie principalement sur la déclaration conjointe publiée le 14 septembre par ILGA-Europe, TGEU, Front Line Defenders et ERA; sur la séance d'information tenue le 16 septembre devant le Groupe de travail sur la diplomatie internationale de la Coalition pour l'égalité des droits; sur une note d'information transmise au RDC par une organisme membre du réseau aux fins de nos démarches auprès du gouvernement du Canada; sur une prise de position diffusée le 15 septembre par la société civile en Türkiye; ainsi que sur d'autres ressources énumérées sous la rubrique Information complémentaire (voir ci-dessous).

### Contexte et principaux renseignements
La police a perquisitionné les bureaux d'associations LGBTIQ+, les domiciles de militantes et de militants ainsi que des lieux communautaires à Izmir, Aydın, Ankara, Mersin et Istanbul dans la nuit du 12 au 13 septembre. Neuf organismes sont touchés : principalement des organismes voués aux droits des communautés LGBTIQ+, ainsi que des organismes œuvrant en matière d'égalité des genres, de VIH et de droits des travailleuses et travailleurs du sexe. À Istanbul, l'opération visait les fondateurs et fondatrices d'associations; à Ankara et à Mersin, elle visait les membres de leurs conseils d'administration et de leurs organes de vérification. Les procureurs ont annoncé qu'ils engageraient des procédures de dissolution contre les associations, et le Bureau du gouverneur d'Istanbul aurait demandé la fermeture et la suspension temporaire de quatre d'entre elles. Le ministre de la Justice a également annoncé l'ouverture de procédures judiciaires contre 162 personnes, neuf associations et 13 entreprises, dans 15 provinces, dans le cadre d'une opération intitulée « *Ma famille est en sécurité* », et a annoncé que le Conseil d'enquête sur les crimes financiers examinerait les financements que ces organismes ont reçus d'institutions publiques étrangères. Les organismes turcs ont vérifié 112 des 162 personnes nommées, parmi lesquelles des défenseuses et défenseurs des

droits de la personne, féministes et LGBTIQ+, et font état d'au moins 62 personnes placées en détention provisoire.

Une décision de justice du 12 septembre a également bloqué divers sites Web et comptes de médias sociaux, dont ceux d'organismes LGBTIQ+ et féministes, de médias, d'organismes étudiantes et de défenseuses et défenseurs des droits de la personne, quelques heures avant le début des perquisitions. Les restrictions se sont depuis étendues à des journalistes, à des médias et à des organismes de défense des droits de la personne. Amnistie internationale a indiqué le 15 septembre que plus de 180 sites Web et comptes avaient été bloqués ou restreints. Les manifestations contre les détentions ont donné lieu à de nouvelles détentions : 124 manifestantes et manifestants ont été détenues et détenus à Ankara, à Istanbul et à Izmir, et 105 personnes, parmi lesquelles des avocates et avocats et des journalistes, ont été détenues devant le palais de justice d'Istanbul le 16 septembre.

Le 14 septembre, le ministère de la Justice a transmis une circulaire à 175 bureaux de procureures et procureurs généraux, dans l'ensemble des 81 provinces, demandant l'ouverture d'enquêtes sur les activités jugées contraires à la moralité publique. La circulaire prévoit la désignation de procureures et procureurs spécialisés, le recours aux méthodes d'enquête applicables au crime organisé et la tenue d'enquêtes financières parallèles lorsqu'un gain financier est soupçonné. Les organismes turcs considèrent la circulaire comme le fondement d'enquêtes ultérieures et s'attendent à une deuxième vague d'opérations visant les organismes épargnés par la première.

**Contexte politique**

Les militantes et militants turcs attribuent l'opération à un gouvernement soumis à des pressions internes et qui ne peut plus s'en prendre à sa cible habituelle, l'organisme politique kurde. Les élections ne sont prévues qu'en 2028 et ne constituent pas, selon leur analyse, un facteur direct. L'opération a été présentée au public comme une campagne contre ce que les autorités qualifient d'organismes criminels de nouvelle génération, et la Présidence a rejeté l'idée qu'elle vise les organismes LGBTIQ+, affirmant que les enquêtes portent sur la prostitution, l'obscénité et l'exploitation des enfants. Elle intervient après plusieurs années de restrictions imposées aux événements de la Fierté, de censure des contenus LGBTIQ+ et de pressions exercées sur les organismes, et coïncide avec une campagne gouvernementale sur la politique familiale et démographique.

La présentation du financement international comme preuve d'une conduite criminelle a des conséquences qui dépassent les organismes LGBTIQ+. Cela survient malgré le fait que les organismes concernés avaient déclaré au gouvernement turc les financements reçus, conformément au processus légal ordinaire. Les organismes turcs s'attendent à ce que la même approche soit appliquée à d'autres composantes du mouvement des droits de la personne et ont demandé aux partenaires internationaux de traiter cette question comme touchant l'ensemble de la société civile.

**Priorités définies par les organismes sur le terrain**

Les organismes turcs ont défini quatre priorités, de manière constante, dans la déclaration conjointe du 14 septembre, dans la séance d'information du groupe de travail de la Coalition pour l'égalité des droits tenue le mercredi 16 septembre, et dans d'autres demandes transmises à la RDC.

**1. Libération et respect de la procédure.** La demande immédiate porte sur la libération des personnes détenues en raison de leur travail de défense des droits de la personne, ainsi que sur la conduite des enquêtes et des procédures conformément aux normes internationales, y compris l'accès confidentiel à une avocate ou un avocat et le droit à une défense effective. Les conditions de détention devraient également être soulevées directement : il n'existe pas d'hébergement distinct pour les personnes LGBTIQ+ détenues en Türkiye, de sorte qu'elles sont placées avec la population carcérale générale, la seule autre possibilité, inacceptable, étant l'isolement cellulaire.

**2. Engagement diplomatique soutenu.** Les partenaires sont invités à soulever la question auprès des autorités turques sur le plan bilatéral et dans les forums multilatéraux, par lettres officielles et en réunion, et à affirmer clairement que la détention et la poursuite de défenseuses et défenseurs des droits de la personne en raison de leurs activités légitimes sont inacceptables. Les organismes ont demandé que de telles interventions soient menées largement et avec constance, et que les pressions exercées sur la société civile soient prises en compte dans l'ensemble des relations politiques et économiques avec la Türkiye, précisant que les considérations commerciales ne devraient pas primer à ce stade.

**3. La légitimité du financement international.** Les organismes turcs ont demandé aux partenaires de contester le traitement d'un financement licite comme élément de preuve criminelle, et ont souligné la différence de traitement entre l'État, qui reçoit des financements internationaux sans

obstacle, et les organisations de la société civile poursuivies pour la même chose. Il a également été demandé aux bailleuses et bailleurs de fonds d'évaluer si leur financement parvient bien à des organismes indépendants de la société civile.

**4. Continuité du soutien.** Les organisations turques ont demandé le maintien et la réaffirmation du soutien international aux organismes en Türkiye, particulièrement durant cette période, et ont demandé que les partenaires élaborent des approches durables qui protègent l'espace civique et permettent aux organismes de poursuivre leur travail. Elles ont également demandé aux partenaires internationaux de suivre l'évolution de la situation, de coordonner leurs réponses entre eux et de maintenir la communication avec les organismes en Türkiye.

**Contexte canadien**

Le Canada est un État participant de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et un État observateur au Conseil de l'Europe. Les lignes directrices canadiennes Voix à risque prévoient l'observation de procès, la surveillance des détentions et des démarches des missions canadiennes auprès des autorités du pays hôte.

Le RDC formulera les recommandations suivantes auprès du gouvernement du Canada :

- Un engagement diplomatique, conforme aux engagements existants du Canada, visant à obtenir la libération des personnes détenues ainsi qu'un traitement digne et équitable à leur endroit, et à faire valoir le principe selon lequel le harcèlement, l'arrestation, la détention et la poursuite de personnes en raison de leur travail de défense des droits de la personne sont inacceptables.
- La surveillance des détentions et l'observation des procès par l'ambassade à Ankara et le consulat général à Istanbul, au titre des lignes directrices Voix à risque, en coordination avec les missions de pays aux vues similaires, ainsi que des démarches officielles auprès des autorités turques, par lettre et en réunion.
- Un engagement par l'intermédiaire de l'OSCE, fondé sur les priorités déclarées du Canada en matière de droits de la personne, et par les canaux du Conseil de l'Europe ouverts au Canada.
- Une position canadienne explicite selon laquelle le financement international des organismes de défense des droits de la personne est

légitime, selon laquelle les organismes concernés se sont acquittés de leurs obligations de déclaration auprès du gouvernement turc, et selon laquelle le Canada maintiendra son engagement en matière de droits de la personne et se tiendra aux côtés de la société civile en réponse à ces événements.

Ces recommandations s'inscrivent dans la position constante du RDC sur le rôle du Canada. Le Canada devrait renouveler et renforcer son soutien aux droits de la personne des personnes LGBTIQ+ dans sa politique étrangère, son aide internationale et sa politique en matière de réfugiés, et donner suite à son engagement d'élargir le Programme d'aide internationale LGBTIQ. Les événements en Türkiye s'inscrivent dans une tendance mondiale plus large de multiplication des lois anti-LGBTIQ+, de rétrécissement de l'espace civique et d'atteintes à la démocratie et aux droits de la personne. La contribution du Canada à la réponse internationale dépend du financement, de l'engagement diplomatique et des voies de protection qu'il a mis en place et qu'il doit maintenir dans le temps.

**Ce que la société civile canadienne peut faire**

Les demandes des organismes turcs relevés jusqu'ici s'adressent aux canaux diplomatiques et de financement, et les contributions les plus utiles des membres et des partenaires seront vraisemblablement celles qui atteignent ces canaux.

- Les membres qui font des relations gouvernementales et qui ont accès à Affaires mondiales Canada sont invités à soulever la situation, en particulier le traitement d'un financement international licite comme élément de preuve criminelle, qui touche directement les partenariats et les intérêts canadiens.
- Les membres sont également invités à amplifier le matériel publié par les organismes turcs et internationaux, contribuant ainsi à accroître la visibilité de cette situation.

**Prochaines étapes**

Le RDC a écrit à ses membres le 15 septembre et recueille depuis de l'information sur leurs intérêts et sur les réponses qu'ils prévoient. Les demandes énoncées ci-dessus sont déjà parvenues à Affaires mondiales Canada par l'intermédiaire du Groupe de travail sur la diplomatie internationale de la Coalition pour l'égalité des droits, où le Canada était représenté le 16 septembre.

Les démarches du RDC continueront de transmettre les mêmes demandes au nom des organismes de la société civile canadienne et solliciteront un compte rendu des mesures prises par le Canada. Nous continuerons de suivre la situation de près, en veillant à ce que notre rôle et nos appels à l'action s'inspirent des communautés les plus touchées par cette crise qui évolue rapidement. Nous travaillerons également à sensibiliser davantage le public canadien à la situation en Türkiye.

**Information complémentaire**

- « Türkiye : les autorités devraient s'abstenir de restreindre les droits humains de la société civile LGBTI » (15 septembre 2026). Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe. Disponible ici
- « Envoys from 6 European countries join backlash over Turkey's anti-LGBTQ crackdown ». Déclaration conjointe. Disponible ici
- « Türkiye must end the coordinated crackdown on LGBTI+ civil society! » (14 septembre 2026). Déclaration conjointe. Disponible ici
- « Rainbow Railroad Condemns Türkiye's Coordinated Crackdown on LGBTQI+ People » (16 septembre 2026). Rainbow Railroad. Disponible ici
- « Türkiye : Authorities must end escalating crackdown on LGBTI rights groups and immediately release detained activists» (15 septembre 2026). Amnistie internationale. Disponible ici
- Suivi des blocages de sites Web et de comptes de médias sociaux ordonnés par les tribunaux. Disponible ici

*Pour toute question ou pour transmettre de l'information pertinente, veuillez communiquer avec Dr Ayo Sogunro, gestionnaire de la recherche et des campagnes internationales : ayo@dignitynetwork.ca*